



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 01107

Numéro SIREN : 542 086 350

Nom ou dénomination : KLOCKNER DISTRIBUTION INDUSTRIELLE

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2012 sous le numéro de dépôt 21003

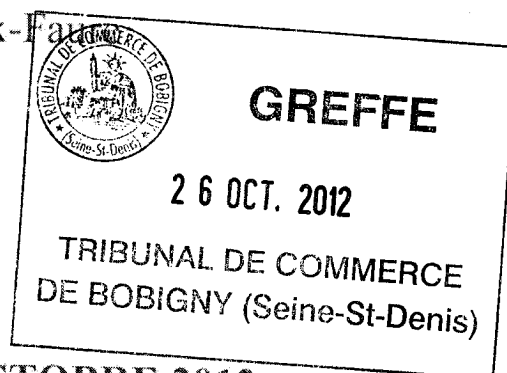
21003

Klöckner Distribution Industrielle

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 34.125.000 €

Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS

542 086 350 RCS BOBIGNY



CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 1er OCTOBRE 2012

Le Conseil de Surveillance de la société Klöckner Distribution Industrielle, dûment convoqué, s'est réuni le 1er octobre 2012 à 10 heures au siège social, afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour qui avait été adressé à Messieurs les Membres du Conseil de Surveillance.

Etaient présents :

- Monsieur Gisbert RÜHL, Vice-Président,
- Monsieur Helmut GEISEN,
- Monsieur Oliver BOSSE.

Assistaient également au Conseil :

- Monsieur Marc FRUSTIÉ, Président du Directoire,
- Monsieur Jean COEUR, Membre du Directoire,
- Monsieur Jan LIERSCH.

Le Conseil réunissant la présence effective de la moitié au moins de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence du Vice-Président,
Monsieur Gisbert RÜHL.

Two handwritten signatures in black ink. The first signature is on the left, appearing to be 'G. Rühl'. The second signature is on the right, appearing to be 'M. Frustie'.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 3 AVRIL 2012

Le Procès-Verbal du Conseil de Surveillance du 3 avril 2012 est lu et approuvé.

DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le Président de séance informe le Conseil de Surveillance de la démission à effet du 30 septembre 2012, de Monsieur Ulrich BECKER, de ses mandats de Membre et de Président du Conseil de Surveillance, pour convenances personnelles.

Le Conseil de Surveillance prend acte de cette démission et remercie Monsieur Ulrich BECKER pour son action menée au sein du Conseil de Surveillance de la SA Klöckner Distribution Industrielle.

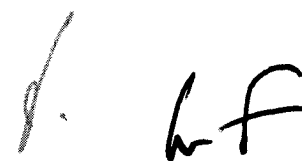
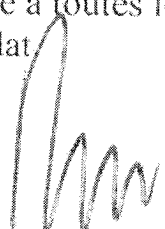
Le nombre des Membres du Conseil encore en fonction restant supérieur ou égal au minimum légal, le Président propose au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer, à titre provisoire, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance,

Monsieur Jan LIERSCH,
né le 18.02.1973 à Düsseldorf
domicilié Südallee 37A, 40593 Düsseldorf, Allemagne,

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Monsieur Jan LIERSCH accepte le mandat qui vient de lui être confié, et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.



NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance nomme en remplacement de Monsieur Ulrich BECKER, à l'unanimité, Monsieur Gisbert RÜHL en qualité de Président du Conseil de Surveillance de la SA Klöckner Distribution Industrielle, pour la durée de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Gisbert RÜHL accepte le mandat qui vient de lui être confié, et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Sur proposition de Monsieur RÜHL, le Conseil de Surveillance décide de ne pas lui attribuer de rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil.

NOMINATION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance prend acte qu'eu égard à la nomination de Monsieur Gisbert RÜHL en qualité de Président du Conseil de Surveillance, il doit être procédé à la nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de Surveillance en remplacement de M. RÜHL.

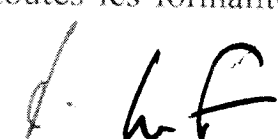
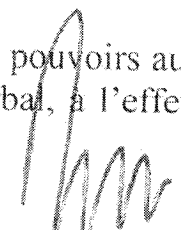
Le Conseil nomme à l'unanimité Monsieur Helmut GEISEN Vice-Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de Membre du Conseil, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Helmut GEISEN accepte les fonctions qui lui sont confiées.

Sur proposition de Monsieur Gisbert RÜHL, le Conseil de Surveillance décide de ne pas attribuer de rémunération à Monsieur GEISEN au titre de ses fonctions de Vice-Président du Conseil.

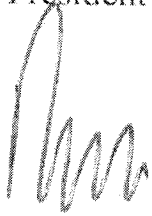
POUVOIRS EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITES LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires de publicité.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent Procès-Verbal qui a été signé par le Président et un Membre du Conseil de Surveillance.



Le Président,



Un Membre du Conseil de Surveillance,

" Copie certifiée conforme à l'original "

bon audit.